

30
PS

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. : 500-06-000586-111

TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES ET
MORALES, COMPTANT AU PLUS CINQUANTE
(50) EMPLOYÉS, DONT AU MOINS UN
CHANTIER A ÉTÉ PERTURBÉ OU SUSPENDU
LES 21, 24 ET 25 OCTOBRE 2011 ET ALS.

Demandeurs

c.

FTQ-CONSTRUCTION

Défenderesse

et

FTQ-CONSTRUCTION

Demanderesse en garantie

et

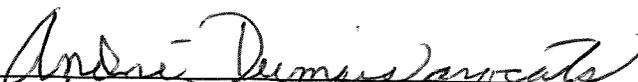
CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
(INTERNATIONAL)

Défendeur en garantie

COMPARUTION

Le défendeur en garantie comparaît dans la présente cause par l'entremise des procureurs soussignés, sous réserve de toutes objections légales basées sur l'irrégularité ou l'insuffisance des procédures ou de leur signification ou de toutes autres matières ou causes que ce soit

MONTRÉAL, ce 2 novembre 2015


ANDRÉ DUMAIS AVOCATS
Procureurs du défendeur en garantie

No : 500-06-000586-111

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)
DISTRICT DE MONTRÉAL

TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES,
COMPTANT AU PLUS CINQUANTE (50) EMPLOYÉS,
DONT AU MOINS UN CHANTIER A ÉTÉ PERTURBÉ OU
SUSPENDU LES 21, 24 ET 25 OCTOBRE 2011 ET ALS.

Demandeurs

c.

FTQ-CONSTRUCTION

Défenderesse

et

FTQ-CONSTRUCTION

Demanderesse en garantie

et

CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE
LA CONSTRUCTION (INTERNATIONAL)

Défendeur en garantie

COMPARUTION DU DÉFENDEUR EN GARANTIE

ORIGINAL

André Dumais

avocats

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 204
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : (514) 843-6330
Télécopieur : (514) 844-9330
legal@dumaisavocats.qc.ca

C15-1466

n/d :

AD7850

15 NOV -2 16:32

GREFFIER DE MONTRÉAL
PLUMITIF

74 + *[signature]*

043907